

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 05 JUILLET 2021

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 05 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni à la mairie en séance sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 10, Votants : 14

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrice COUËDON, Adrien FARÉ, Julien THORON, Laurent DUVAL, Fabrice LECLERC, Arnaud GOEPP, Brunhilde JENNY, Natacha VICHEMONT et Monique BOURDEAUX.

Absents : Patrick BOURDEAUX pouvoir à Patrice COUËDON

Sandrine HAGNIER pouvoir à Robert RIVOIRE

Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Natacha VICHEMONT

Jean-François LEROY pouvoir à Adrien FARÉ

Secrétaire de séance : Adrien FARÉ

1-Approbation du procès-verbal du 18 mai 2021

Vote à l'unanimité.

2-Communication du Maire

Monsieur le Maire souhaite informer l'équipe municipale sur plusieurs points avant le début du Conseil Municipal :

-Manifestations :

Dimanche 11 septembre : Forum intercommunal des associations à Thoiry

Dimanche 19 septembre : Brocante, FAV

Jeudi 23 septembre : Ramassage des encombrants

Samedi 2 octobre : Fanfare Gipsy Pigs dans les rues du village et au marché, en remplacement de l'apéro concert de la Barbacane

Dimanche 17 octobre : Foire aux livres, disques et jouets, Bibliothèque

Dimanche 31 octobre : Halloween, FAV

Samedi 20 novembre : Théâtre et Beaujolais, FAV

Dimanche 5 décembre : Salon de la gastronomie, Bibliothèque

Vendredi 10 décembre : Spectacle de Noël pour les enfants de l'école primaire, CCAS

Du lundi 10 au mardi 18 janvier 2022, Troupe de théâtre de Sartrouville avec 2 représentations le 18 janvier

Un dimanche de janvier 2022 : Repas des anciens, CCAS

-Problèmes de personnels au centre de loisirs :

La personne en charge de la cantine (30%) est actuellement en congés maladie. La période du mois de juillet est la plus chargée de l'année (Près de 10h par jour, 5 jours par semaine). Cet agent totalise 116 jours de maladie depuis janvier 2020.

Afin de pallier son absence, nous avons dû recruter en urgence un CDD à temps complet pour le mois de juillet, et prévoir des heures supplémentaires à une animatrice qui est employée à mi-temps au mois d'août.

Le coût de ce remplacement est d'environ 3 400 € charges comprises.

-Le logiciel Parascol remplacera à la rentrée Périscoweb

Actuellement la période de réinscription pour la rentrée 2021-2022 a commencé et les fiches sont actuellement saisies sous Parascol par l'équipe administrative.

Une note de présentation de Parascol et une note d'utilisation de l'interface web seront très prochainement envoyées aux familles, ainsi que leur lien de connexion.

-Reprise de la micro-crèche à la rentrée

Nous avons rencontré quatre entreprises avec Sandrine HAGNIER. Le choix s'est porté sur la société CÂLINS DOUDOU.

Un mail a été envoyé à Mme MEINIEL en charge de la petite enfance du département afin d'expliquer la situation.

Les familles ont toutes été informées par mail de la réouverture de la micro-crèche en indiquant les coordonnées de Madame PAILLET Ludivine qui en sera la directrice.

-Enfouissement des réseaux au Cheneau

L'appel d'offres lancé avec la société ANEXI (Gérant Thomas Braye) est clos. Cinq sociétés ont répondu. C'est un marché à procédure adaptée (MAPA). L'examen des offres sera fait courant juillet avec la société ANEXI, le Maire ainsi que les membres de la commission Appel d'Offre.

Inventaire du Tissu économique

La CCCY nous sollicite pour procéder à l'inventaire des activités économiques existantes. L'objectif est d'analyser le foncier disponible sur le territoire CCCY et de recueillir nos attentes.

Réponse souhaitée sous huitaine.

Fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

Le mercredi 7 juillet le Conseil Communautaire de Cœur d'Yvelines se prononcera sur nos demandes de subventions pour la chaudière à pellets et le remplacement des ouvrants à l'école.

Le fonds sollicité pour les sanitaires sera à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du mois de septembre.

Les travaux prioritaires à lancer prochainement

Nouvel accès à la place du marché

Aire de jeux à remplacer

Aménagement et sécurisation des rues dans le centre du village.

Modification du PLU

Suite à la commission Urbanisme du 14 juin dernier, nous avons demandé au cabinet Gilson de modifier le PLU en interdisant l'arrêt des caravanes dans toutes les zones de la commune sauf dans la zone Ua.

Le Château de Thoiry Cricket Club (CTCC)

M. Suresh Sechacoumar, trésorier du CTCC, recherche un lieu en remplacement du parc de Thoiry, il nous demande l'autorisation d'utiliser le terrain de foot de Villiers-le-Mahieu ou autre terrain.

Présentation sur l'histoire de la commune

Roger RABINEAU souhaite nous présenter l'histoire de la commune.

3- Modification d'un poste d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement du service, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose la modification d'un poste créé à temps non-complet lors du conseil municipal du 15 novembre 2019, et souhaite passer ce poste à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à la date du 05 juillet 2021 pour l'emploi des adjoints territorial d'animation au 1^{er} septembre 2021 (effectif : 4 à temps complet)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget : chapitre 012 (charges de personnel).

4- Approbation d'un règlement intérieur et des tarifs périscolaires

Monsieur le Maire informe qu'à la suite du changement de prestataire pour la réservation des activités périscolaire, il est nécessaire de procéder au vote du règlement intérieur ainsi qu'aux nouveaux tarifs périscolaires.

Les modifications concernant le règlement intérieur portent sur l'organisation des inscriptions, réinscriptions et la communication avec les parents à la suite de la mise en place d'un nouveau logiciel.

La modification des tarifs porte sur une facturation par tranche de 15 minutes au lieu d'une facturation à la minute.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du règlement intérieur et des tarifs proposés.

5- Délibération pour l'incorporation de biens vacants dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 03 juin 2021, la préfecture des Yvelines a transmis à la commune un arrêté listant les biens immobiliers susceptibles d'être vacants et sans maîtres.

Les parcelles qui sont concernées sont :

D 71	N 264
I 55	N 287
N 46	N 303
N 65	O 28
N 92	O 34
N 128	O 94

N 165	O 110
N 178	O 115
N 263	O 10

Monsieur le Maire indique que nous avons la possibilité d'incorporer les 18 biens immobiliers dans le domaine communal. Si le Conseil Municipal est contre, les 18 biens seront transférés directement à l'État.

Monsieur le Maire informe que les mesures de publicité prescrites par l'arrêté préfectoral précité ont été mise en œuvre par la commune. A l'issue de ces mesures, la commune de Villiers-le-Mahieu n'a identifié ni le dernier propriétaire ou habitant ou exploitant des biens concernés, ni de tiers qui se seraient acquittés des taxes foncières au sens de l'article L1123-4 du CG3P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'incorporer les 18 biens immobiliers dans le domaine communal.

6- Délibération pour une demande de subvention DETR 2021 dans la catégorie « Nouvelles technologies »

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « l'installation de caméras de vidéo protection sur la commune de Villiers-le-Mahieu »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2021 conformément à la circulaire préfectoral n° 000032, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) pour la catégorie prioritaire :

« Nouvelles technologies »

Après en avoir délibéré ;

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 4 (Monique BOURDEAUX, Laurent DUVAL, Natacha VICHEMONT, Christelle VAN ASSCHE)

Adopte l'avant-projet de « l'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune de Villiers-le-Mahieu », pour un montant de 209 397 euros HT soit 251 397 euros toutes taxes comprises (TTC)

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Subvention DETR 2021 (30% du montant HT) = 62 819,00 euros
- Subvention de la Région (25% du montant HT) = 52 349,25 euros
- Subvention FIPD (25% du montant HT) = 52 349,25 euros
- Commune de Villiers-le-Mahieu (20% du montant HT) = 41 879,00 euros

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 article 2175 section d'investissement

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

7- Délibération pour une demande de subvention DETR 2021 dans la catégorie « Rénovation thermique et transition écologique »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « rénovation de la toiture de la cantine de Villiers-le-Mahieu »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2021 conformément à la circulaire préfectoral n° 000032, soit 40 % du montant des travaux hors taxe (HT) pour la catégorie prioritaire :

« Rénovation thermique et transition écologique »

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de «rénovation de la toiture de la cantine de Villiers-le-Mahieu», pour un montant de 19 963,38 euros HT soit 23 956,06 euros toute taxe comprise (TTC)

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Subvention DETR 2021 (40% du montant HT) = 7 985,35 euros
- Commune de Villiers-le-Mahieu = 11 978,03 euros

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 article 21318 section d'investissement

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

8- Délibération sur le montant de caution des clés remises aux associations

Monsieur le Maire indique à l'équipe municipale son souhait que les associations soient dépendantes dans leurs allées et venues pour leurs activités au niveau de la salle des fêtes.

De ce fait, après inventaire des clés donnant accès à la salle des fêtes, nous avons reproduit plusieurs clés afin de créer des trousseaux pour chaque association.

Chaque association devra signer une décharge dès réception des clés et recevra un titre de paiement pour procéder au paiement de la caution.

Monsieur le Maire propose un montant de 100€ pour chaque trousseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le montant de 100 € pour chaque trousseau de clés.

9- Approbation du PEDT 2021-2024

Monsieur le Maire indique à l'équipe municipale, qu'il y a lieu d'approuver le nouveau projet éducatif territorial (PEDT). Cet outil pédagogique, bien que non obligatoire, vise à garantir la continuité éducative entre le projet d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Par ailleurs, la mise en place d'un PEDT sur la Commune permet l'accès à un fonds de soutien et d'accompagnement de la CAF.

Ce PEDT permettra aussi d'adhérer au « plan mercredi » mis en place par la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le PEDT.

10- Autoriser Monsieur le Maire a signé la convention de financement pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Monsieur le Maire indique à l'équipe municipale, que notre demande de subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenue.

Une convention de financement permet de déterminer la façon à laquelle la subvention sera versée à la commune ; pour cela le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

Questions diverses

Laurent DUVAL, demande s'il y a des subventions accordées pour l'enfouissement des réseaux au Cheneau ? Monsieur le Maire indique que l'ancienne mandature a fait la demande auprès du SEY et qu'une subvention de 40% a été accordée.

Laurent DUVAL, demande qu'on lui transmette le plan de financement du projet.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Arnaud GOEPP pour son implication dans la mise en place de la fibre optique dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe qu'un extrait du règlement intérieur du terrain multisports sera prochainement affiché à son entrée.

Séance levée à 20h38